



Tubize, le 15 septembre 2011

Objet 2: Notre interpellation citoyenne au conseil communal du 01/09/2011.

La construction d'un bassin de retenue de 250.000 m<sup>3</sup> à Steenkerque par la Région Wallonne.

A l'attention de **Mr. Raymond Langendries**  
**Bourgmestre de Tubize**  
**Grand Place 1**  
**1480 Tubize**

Monsieur le Bourgmestre,

Dans le compte rendu intégral de la commission inondations du Parlement Wallon du 07/04/2011, on peut lire page 33: (voir en annexe 3)

« Vous savez, en 2002, quand on a lancé le contrat de rivière, on parlait déjà de la zone de rétention de Steenkerque, c'était une des priorités. On est maintenant en 2011, on nous dit : ça va être fait en 2012. D'accord, mais les 250.000 m<sup>3</sup>, ils vont permettre de sauver Rebecq et Tubize pendant quelques minutes. Il faut se rendre compte de cela, donc, il faut essayer de trouver quelque chose de plus en amont. »

Nous sommes tout à fait d'accord avec cet intervenant, 250.000 m<sup>3</sup> seront tout à fait insuffisants pour protéger Rebecq et Tubize des méfaits de la Senne.

Nous rappelons qu'une étude de faisabilité avait été réalisée en 1987 par la société SEPRO pour la réalisation de trois bassins de stockage en amont de Tubize, à savoir: un bassin à Steenkerque sur la Senne de 759.000 m<sup>3</sup>, un bassin sur la Brainette à Steenkerque de 483.000 m<sup>3</sup>, et un bassin de 288.000 m<sup>3</sup> à Tubize.

Lors du dernier conseil communal, nous vous avons demandé de nous informer du coût de l'ensemble des dégâts causés par les inondations de novembre 2010, votre réponse mentionnait un coût global tout confondu de l'ordre de 30.000.000 €.

Par conséquent, nous trouvons que 155 millions de FB soit + ou - 3.900.000 € pour la construction de ces trois bassins étaient une dépense modeste à l'époque pour protéger Tubize et Rebecq des méfaits de la Senne.

La réalisation de ces bassins aurait permis de limiter sérieusement la catastrophe que nous avons connue à Tubize et Rebecq en novembre 2010

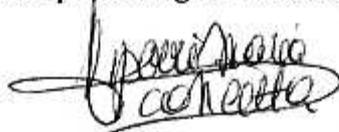
Par conséquent, et par votre intermédiaire, nous vous demandons avec force, d'intervenir auprès des autorités de la Région, pour que celle-ci prévoient le plus rapidement possible les budgets nécessaires pour la réalisation de ces trois zones inondables ?

Pourriez-vous également répondre à cette question posée au dernier conseil communal : êtes-vous aujourd'hui convaincu que la réalisation de ces trois bassins est de la première importance ?

Notre association interpellera également la Région sur ce sujet.

Dans l'espoir d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer Monsieur le Bourgmestre nos salutations les meilleures.

Pour l'association S.O.S. inondations



Maria Di Perri  
Présidente



Céline Piche  
Secrétaire

Copie de la présente adressée à Mr. Rudy Demotte, Ministre Président - Mr. Benoit Lutgen, Ministre - Mr. Philippe Henry, Ministre - Mr. Paul Furlan, Ministre - Mme Marie-José Laloy, Gouverneur de la Province du Brabant - Mr. Alain Trussart, Député Provincial - Mr. Paul Dewil, Directeur SPW / DGO2 - Mr. Jean Leconte, SPW / DGO3 - Contrat de rivière Senne - Coordination Senne - aux conseillers communaux de Tubize et aux citoyens.

**Notre site Internet:** [www.sos-inondations-tubize.be](http://www.sos-inondations-tubize.be)

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fayt.

**M. Fayt,** Trésorier du Contrat de rivière de la Senne. – J'ai bien aimé le terme «concrétisation» au niveau du contrat de rivière, parce qu'il est vrai qu'au niveau d'une commune qui est gestionnaire de cours d'eau, le contrat de rivière et les différentes inondations leur ont fait prendre conscience qu'il fallait absolument avancer.

Je vois au niveau du contrat de rivière de la Senne, ce sont les communes qui sont les plus demandeuses. Il faut faire attention maintenant de ne pas dérapier.

Que nous constatons-nous? C'est que chaque commune essaie de trouver un plan elle-même au niveau de sa commune. Il faut absolument essayer de maintenir une vision globale ou une vision par sous-bassin, de prendre, par exemple, le sous-bassin du Hain et de dire «*Qu'est-ce qu'on fait dans ce sous-bassin?*». On prend le bassin de Ry-Ternel, «*qu'est-ce qu'on fait dans ce sous-bassin?*». Ce qu'il faut absolument, ce sont des études hydrologiques et essayer d'aider les communes par ces choses.

C'est très bien d'envoyer quelqu'un et de dire «*Il y a peut-être quelque chose là*», mais les communes, financièrement, doivent être soutenues ou le contrat de rivière doit être soutenu par quelque chose qui peut être géré par le dessus, par la région, par la province. Il faut que tout le monde se mette autour de la table et arrive suivant les études à concrétiser. Cela, c'est — je pense — le but qu'on veut atteindre au niveau du contrat de rivière.

Je vais dire qu'au cas de notre commune, on a décidé nous-même de prendre des mesures, notamment on a parlé tantôt avec la SPGE, puisqu'on est avec des collecteurs. On est en train d'installer le collecteur à la sortie du village, mais au lieu de mettre un diamètre de 400, de mettre un diamètre de 1 200 qui va se rejeter dans la rivière après la commune pour essayer d'évacuer l'eau le plus vite possible. Pas pour la mettre ailleurs, puisque l'eau après continue. Ce qu'on souhaiterait, c'est qu'on puisse améliorer le barrage existant au niveau de la Sennette, et essayer de retenir l'eau à cet endroit. Le but, ce n'est pas de dire «*Nous, on se tracasse du problème. On s'en va ailleurs*». Cela, ce sont des choses importantes.

Il est très difficile pour un mandataire communal, et c'est le cas dans notre village, de dire «*Non, là, on ne va pas mettre de macadam devant le magasin que vous venez d'ouvrir parce que c'est une surface d'un hectare qui appartient à la commune. On a va laisser du gravier. On va laisser des cailloux*». Nous sommes les mauvais parce qu'on le dit. C'est aussi très difficile de dire aux 200 membres du terrain de football du club de foot «*Non, on ne met pas de terrain synthétique*», parce qu'il y a une

demande, même dans les petites communes comme chez nous, de 400 000 ou 500 000 euros pour mettre un terrain synthétique. Pourquoi? Parce que la rivière déborde sur le terrain de football. On doit avoir le courage de dire non. Quand on dit qu'on va faire un merlon pour pouvoir retenir l'eau sur le terrain de foot, les gens s'imaginent que le terrain va être impraticable.

De toute façon, le terrain de foot, il est submergé. Donc, il faut trouver des solutions et ce sont des petites solutions qu'on peut faire au niveau communal.

Nous avons retrouvé plusieurs terrains. Je regarde quand on discute dans le milieu rural, avec les agriculteurs, il y a toujours moyen de trouver des solutions et ils se rendent compte, mais parfois, au-dessus d'eux, il y a le propriétaire qui n'est pas d'accord, ce n'est pas toujours évident.

On a fait quelque chose de tout à fait nouveau en Wallonie au niveau de Haut-Ittre, avec l'accord de l'agriculteur, on a mis des fascines. Que se passait-il, c'était un terrain de maïs, où on a eu un écoulement de boues, qu'a-t-on fait? On a mis des rangées de piquets d'acacia et de chataigner et entre, on a mis plein de branchages et tout cela, pour essayer de retenir les alluvions et les boues. Je ne sais pas si ça va marcher, mais pour vous dire que l'agriculteur, en ce qui le concerne, a mis du raygras, ce qui va déjà empêcher pendant trois ans d'avoir encore ces coulées de boues.

D'autres agriculteurs sont en train de réfléchir. Nous sommes aussi dans des grandes zones agricoles, surtout sur Ittre. Ce sont de grosses propriétés agricoles et là, les fermiers commencent quand même à réfléchir que toute cette terre qui s'en va. C'est toutes leurs bonnes terres. Ils n'ont donc pas intérêt non plus à la gaspiller, à la galvauder. Il faut, je pense, travailler en concertation. C'est vrai qu'il y a, comme vous avez dit, des articles, des décrets, qu'on peut nous permettre aux communes mais nous avons beaucoup de difficultés dans les communes à imposer et surtout, c'est vrai, je ne viens pas pleurer, c'est de dire qu'il manque du personnel pour pouvoir gérer. Ce qu'il y a eu, c'est une situation exceptionnelle, mais trois fois de suite dans un même village, même quatre fois parce qu'on oublie de dire que le 13 et le 14 janvier, Tubize et Rebecq ont encore été inondés. Il y a donc quand même quelque chose qu'il faut faire et qu'il faut avancer. On ne peut plus continuer comme ça. Il faut avancer dans les grandes réalisations qui vont peut-être retenir... Vous savez, en 2002, quand on a lancé le contrat de rivière, on parlait déjà de la zone de rétention de Steenkerque, c'était une des priorités. On est maintenant en 2011, on nous dit: ça va être fait pour 2012. D'accord, mais les 250 000 m<sup>3</sup>, ils vont nous permettre de sauver tout Rebecq et Tubize pendant que quelques minutes.